

# Formation Conseiller funéraire + Dirigeant d'entreprise funéraire

100 % à distance

0 jour 360 heures

Programme de formation

## Public visé

La formation est ouverte à tout public majeur, demandeur d'emploi ou salarié.

## Pré-requis

- La formation est ouverte à tout public majeur, demandeur d'emploi ou salarié.
- Etre titulaire du Permis B et véhicule (de préférence).
- Grande maîtrise de ses émotions
- Savoir faire preuve de tact et de discrétion
- Bon équilibre psychologique
- Grande autonomie

Pour accéder aux modules à distance vous devez obligatoirement avoir à disposition un ordinateur, une webcam, un micro, une connexion internet, un scanner, une imprimante et être capable de télécharger ou d'uploader un fichier sur internet.

## Objectifs pédagogiques

La formation est dispensée dans le but d'acquérir les compétences et le diplôme nécessaires à l'exercice de la fonction de conseiller funéraire et responsable d'agence et chef d'entreprise funéraire conformément au décret n°2012-608 du 30 avril 2012 et selon les modalités de l'Arrêté du 30 avril 2012.

## Description / Contenu



A partir de 0€  
grâce à votre CPF

Autres financements:  
nous contacter

- Financée à 100 %
- À partir de 0€ en utilisant votre CPF
- Prix public : 4440€ TTC pour 360h de formation
- Nova formation vous accompagne également pour trouver toutes les solutions de financement hors CPF

## CONTENU FORMATION CONSEILLER FUNERAIRE

### 1. PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE DU DEUIL

- Les grandes étapes du deuil
- Les deuils particuliers

## **2. PRATIQUES ET RITES FUNÉRAIRES**

- Les rites funéraires civils et religieux
- Les règles de protocole, la crémation

## **3. ENCADREMENT D'UNE ÉQUIPE**

- Les techniques de management

## **4. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION FUNÉRAIRE**

- Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles

## **5. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

- Les équipements et les règles de protection
- Les gestes et les postures

## **6. PRODUITS, SERVICES ET CONSEIL À LA VENTE**

- L'identification des besoins et des attentes des clients / familles
- La présentation des produits

## **7. LA RÉGLEMENTATION COMMERCIALE**

- Le droit de la consommation

## **8. CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALE**

- L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives

## **9. CONCEPTION ET ANIMATION CÉRÉMONIE**

- Les lieux et les équipements

## **10. INITIATION À LA THANATOPRAXIE**

- Découvrir le soin de conservation, savoir l'expliquer aux familles

## **CONTENU DIRIGEANT D'ENTREPRISE FUNERAIRE**

### **1. COMPTABILITE ET GESTION**

- Définition et rôle de la comptabilité, le projet de création, bilan personnel, étude de faisabilité...

### **2. DROIT DES SOCIETES**

- Constitution de la société, forme juridique, responsabilité des dirigeants...

### **3. DROIT DU TRAVAIL**

- Recrutement et formation, contrats de de travail, seuil d'effectif...

### **4. DROIT FISCAL, DROIT DE LA CONSOMMATION ET DROIT DE LA CONCURRENCE**

- L'impôt et les prélèvement fiscaux, principales règles applicables au contrôle fiscal...

### **5. MANAGEMENT**

- Les techniques de management

**STAGE EN ENTREPRISE 140h**  
**ÉPREUVE ÉCRITE DU DIPLÔME NATIONAL DE CONSEILLER FUNÉRAIRE**  
ÉPREUVE ORALE DU DIPLÔME NATIONAL DE CONSEILLER FUNÉRAIRE

## Modalités pédagogiques

**La formation théorique est appuyée par de multiples études de cas. Les moyens pédagogiques :**

- Supports de cours en ligne
- Espace stagiaires intranet et Formation en ligne
- Quizz de validation tout au long de la formation

## Moyens et supports pédagogiques

**La formation théorique est appuyée par de multiples études de cas. Les moyens pédagogiques :**

- Espace FOAD pour la formation en ligne
- Supports de cours, Vidéos • QCM
- Travaux en ligne et hors temps de connexion
- Classe virtuelle
- Espace stagiaires intranet MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

## Modalités d'évaluation et de suivi

**La formation est dispensée dans le but d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de Conseiller funéraire et responsable d'agence et chef d'entreprise funéraire conformément au décret n°2012-608 du 30 avril 2012 et selon les modalités de l'Arrêté du 30 avril 2012.**

La formation est sanctionnée par un diplôme dont l'évaluation se fait sur les critères suivants:

QCM: 50% de la note (note éliminatoire si inférieure à 12/20)

Oral devant le jury: 30% de la note (note éliminatoire si inférieure ou égale à 5/20)

Note de stage: 20% de la note.